

1808.

tous ses soins à éviter d'irriter nos voisins. Irrégularités dans le service des affaires indiennes. Tout changement là éveillerait le soupçon. La présente situation des affaires tant en Amérique qu'en Europe semble présager l'apparition des Français de ce côté-ci de la mer. Buonaparte ne perd jamais de vue ce qui une fois a fixé son attention. Cette colonie devrait, en bonne politique, être l'objet de sa première tentative. Il y trouverait un climat sain, des provisions abondantes, et une population qui n'est pas hostile, et qui lui fournirait par la suite de grandes ressources en hommes avec une bonne position pour imposer sa volonté aux Américains. Le risque imminent, toutefois, auquel il s'exposerait de perdre les forces navales qu'il lui faudrait employer à cette expédition, et, d'autre part, la proximité des établissements espagnols, me portent plutôt à penser que sa flotte irait d'abord vers le sud, soit à la Nouvelle-Orléans ou aux Florides. De ce moment, nous devons nous attendre à voir mettre en usage toutes les manœuvres que l'ingéniosité humaine peut imaginer pour détacher les nations sauvages de leur fidélité à notre drapeau et les animer à attaquer notre frontière haut-canadienne, qui est sans défense. Voulant lier davantage l'ordre de redoubler d'attention, Craig a donné aux agents du département les Sauvages à l'Angleterre, et aussi d'établir des relations avec les nations les plus éloignées, restées jusqu'ici on peut dire en dehors de notre influence. Il a ajouté deux agents au personnel du département. Ses instructions appuient sur son désir que l'on s'applique avant tout à se concilier et à s'attacher les nations sauvages, sans rien dire du danger de guerre. Il sait bien que les soupçons vont naître quand même; mais il agit de la sorte pour que les Sauvages ne puissent pas raconter qu'il cherche à les animer contre les Etats. Il est probable cependant qu'il sera accusé de le faire. Disposition où sont les habitants du Vermont et du nord de New-York de résister à l'embargo, notamment pour ce qui est des fournitures de gros bois et de sciages à nos marchands d'ici. Il croit que, si un certain nombre de gens sont mus à la résistance par le désir de profits futurs, les autres veulent se conserver le seul moyen qu'ils aient de remplir leurs engagements envers nos marchands, dont ils ont eu des avances considérables en argent, avant l'adoption de la loi prohibitive. Il est venu des trains de bois, que conduisaient des Canadiens et des Américains. Quelques-uns des premiers ont été mis en prison; ils ne recevront aucune protection du gouvernement. M. Woolsley, percepteur du district de Champlain, a écrit aux juges de Montréal à ce sujet. Page 261

(Dans la lettre de Craig n° 25, du 15 juillet.)

31 mai,
Québec.

Craig à Castlereagh. (n° 21.) Après avoir examiné à fond la question de la formation des *fencibles* de Glengarry, il trouve que le zèle des habitants de cet endroit excède leur pouvoir; en d'autres termes, qu'il est à peu près impossible de lever le nombre d'hommes proposé dans un délai raisonnable; il a en conséquence révoqué la lettre de service qu'il leur avait donnée. Le lieutenant-colonel Shawe n'est nullement à blâmer, attendu que, n'ayant pas été consulté, il ignorait la nomination projetée et qu'il voulait la refuser, après en avoir eu connaissance. 166

3 mai,
Québec.

Le même à Edward Cooke. Le major Armstrong est arrivé voilà trois semaines. Il avait été retenu par la maladie entre New-York et Albany. Il (Craig) a reçu de lui plusieurs lettres sans importance. L'argent qu'on lui avait avancé n'était pas suffisant pour son voyage. Craig est d'avis qu'on lui rembourse ce qu'il a emprunté (\$200), mais non pas la somme de £80 qu'il a tirée sans mandat. Il demande une prompte réponse. 168

3 mai,
Downing-St.

Brouillon de lettre à Craig. On lui transmet un arrêté en conseil, qui confirme un Acte autorisant la formation de la Société de bienfaisance de Québec. Les seize Actes ci-dessous indiqués ont été examinés, et ne paraissent pas être susceptibles d'objection:—